

Projet de loi de finances 2012
Programme 163 « Jeunesse et Vie Associative »

Menaces sur la jeunesse et l'éducation populaire

A la veille de la présentation de l'examen pour avis des crédits de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, nous demandons aux parlementaires d'être attentifs à ce que les politiques de jeunesse et d'éducation populaire ne soient pas sacrifiées sur l'autel de la rigueur.

Un contexte préoccupant

La présentation du projet de loi de finances 2012 intervient dans un contexte de crise qui fait peser de **lourdes incertitudes sur les finances publiques**. Le plan de rigueur annoncé aujourd'hui par le Premier ministre prévoit ainsi une amputation drastique des dépenses publiques, dans le souci affiché d'endiguer la spirale de l'endettement qui menacerait notre pays.

Cette situation rend **difficilement lisible** le projet de loi de finances qui nous est présenté et rend difficilement appréciable le traitement qui sera réservé aux associations de jeunesse et d'éducation populaire et à leurs projets.

Ces incertitudes sont accentuées par les risques pesant sur les finances des **collectivités territoriales** et sur leur capacité d'intervention, 2012 marquant la fin des mécanismes de compensation de la suppression de la taxe professionnelle.

L'érosion continue du soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire

Si l'essentiel des lignes budgétaires du programme 163 demeure stable par rapport 2011, nous ne pouvons que constater la **nouvelle baisse** (de l'ordre de 4%) des crédits alloués aux associations nationales agréées Jeunesse et Education Populaire. Cette nouvelle diminution vient accélérer l'érosion continue du soutien de l'Etat aux projets que développent ces associations. Ainsi, en l'espace de 4 ans, c'est une **véritable saignée** qu'auront subie nos associations, avec une **coupe budgétaire cumulée de - 25 %** (de 12 M€ inscrits en LFI 2008 à 9.13 M€ au PLF 2012).

A travers ce projet de loi de finances, l'Etat persiste donc dans son choix de préserver les programmes et dispositifs qu'il gère en direct (FONJEP, CIDJ, CRIJ, INJEP, OFAJ, OFQJ, AFPEJA), voire de les abonder massivement (Service civique, Envie d'Agir) et, dans le même temps, de **retirer progressivement son soutien à une politique d'accompagnement et de développement de la vie associative autonome**.

Quelles garanties pour un service civique de qualité ?

Cette **situation est d'autant plus paradoxale** à l'heure de l'accroissement des besoins de formation et d'accompagnement liés au développement du service civique et à l'accueil des volontaires. **Le service civique enregistre en effet une nouvelle progression spectaculaire (+ 35 %)**, afin d'assurer la montée en puissance du service civique, dont les ambitions chiffrées ont été revues à la hausse : 25 000 volontaires accueillis en 2012 au lieu des 20 000 prévus initialement. Cette volonté de développer le nombre de volontaires en service civique ne doit toutefois pas occulter les **incertitudes qui demeurent sur l'aspect qualitatif** des expériences proposées aux jeunes engagés dans le dispositif (formation civique et citoyenne, tutorat, nature des missions, etc.).

En définitive, le budget proposé demeure largement insuffisant au regard des besoins exprimés par les acteurs engagés dans nos associations (bénévoles, volontaires, salariés) et par les populations qu'elles touchent.

Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, **le Cnajep** est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations sont des partenaires historiques de l'Etat dans l'élaboration et la conduite des politiques liées au temps libre éducatif, à l'engagement, aux loisirs et à la culture des enfants, des jeunes et des adultes. Le Cnajep participe également à l'animation territoriale à travers un réseau de comités régionaux (**Crajep**) implantés sur l'ensemble du territoire.

Contacts presse : Benoît Mychak - Tel.: 01 40 21 14 21 – E-mail : cnajep@cnajep.asso.fr

Plus d'infos : www.cnajep.asso.fr